COMITE D'ETUDE ET D'ACTION POUR LA DIMINUTION DU CRIME
9, Rue Guy de la Brosse — PARIS (v°)
Téléphone GOBelins 16-62

Président : M. H. DONNEDIEU DE VABRES, Professeur de Droit Criminel à la Faculté de Paris

BULLETIN INTERIEUR D'INFORMATION
N° 46

JANVIER-FÉVRIER 1943

IDEES SIMPLES SUR L'ENSEIGNEMENT DES ENFANTS ARRIERES

par E. DEBRAY, Directeur honoraire d'Ecole publique d'Enfants anormaux
Secrétaire général du Comité Français d'Education et d'Assistance de l'Enfance déficiente.

L'éducation des anormaux de l'intelligence, entre prise jadis par SEGUIN, BOURNEVILLE et par d'autres éminentes personnalités, est envisagée plus activement depuis la fin du siècle dernier relativement aux arriérés récupérables. Il en résulte que, fréquemment, des éducateurs et des parents sont embarrassés pour tenter avec quelque chance de succès l'instruction de jeunes arriérés.

A ma connaissance, en France, en dehors des Directions pédagogiques publiées en 1907 par G. BAGUER, que le Ministère de l'Instruction publique avait chargé d'éclairer les instituteurs pour qu'ils puissent prendre en main les classes de perfectionnement dont l'ouverture était imminente, très peu d'indicationsdu même genre ont été publies sur le même sujet. Une expérience d'un tiers de siècle, acquise au contact permanent d'enfants arriérés de tous âges, me permet donc de suggérer quelques idées simples pouvant aider à solutionner le problème précité, c'est à dire aider tous ceux qui désirent instruire des sujets d'intelligence réduite. Je serai heureux si elles peuvent faciliter leur tâche.

o
o o

En général les parents d'arriérés nous demandent de pourvoir, sans tarder, leurs pauvres enfants des trois clefs de la vie qui sont : Lire écrire, compter. Or, si un tel programme est abordable assez tôt pour les normaux, il n'en est pas de même pour les débiles mentaux, car leurs facultés sont insuffisantes. De plus, l'éducateur de l'enseignement spécial envisage un but plus élevé que celui de fournir à ses élèves les connaissances prévues par un programme scolaire. Ce qu'il veut, c'est rendre ses élèves capables d'utilisation sociale, c'est à dire qu'ils puissent, par leur travail, subvenir autant que faire se peut à leurs propres besoins et ne jamais nuire à leur entourage.

Je peux dire que, dans une très large mesure, cet important desiderata a reçu satisfaction. Mais comme ce problème est immense, je m'excuse de n'aborder qu'un seul point : celui de l'évolution intellectuelle des arriérés, en laissant de côté ce qui concerne leur culture physique et morale dont l'importance est aussi très grande.

°
° °

Les petits déficients,qu'ils soient apathiques ou instables, sont avant tout des malades de l'attention. Or, cette faculté est indispensable pour permettre à l'être humain de s'instruire et d'agir utilement; le premier objectif à envisager consiste donc à éveiller cette faculté, à la développer et à la stabiliser. On y parvient par des exercices progressifs mettant les enfants en état réel d'activité et en provoquant d'une manière attrayante leur imagination.

Cette période, dite d'initiation, consacrée principalement au développement des facultés, est de la plus grande importance, car elle facilite les progrès futurs de celui qui en a profité. Au début, les exercices ont pour effet de faire sortir l'enfant de son apathie ou de réfréner son agitation intellectuelle, en un mot de parvenir à fixer son regard mental sur ce qui l'entoure pendant des durées croissantes. Ceux qui nous ont procuré les résultats les plus rapides et les plus complets sont les suivants :

1° - Pour les enfants les plus engourdis ou les plus agités, se rapprochant de l'idiotie ou de l'imbécilité légères : Application du Système de Seguin repris par Bourneville à Bicêtre et qui, éveillant les désirs des enfants les incite à agir pour les satisfaire.

2° - Les enfants qui nous sont confiés sont généralement supérieurs à ce stade végétatif. On débute alors par l'imitation simple et immédiate de mouvements accomplis par le professeur. Très visibles au début, ils deviennent de moins en moins perceptibles.

3° - Exercices collectifs d'Eurythmie pédagogique, comportant des mouvements et des marches à vitesses variées ou interrompues, réglés auditivement par des coups frappés ou des airs de musique.

4° - Développement du sens musculaire, au moyen d'actes volontaires de durée assez grande (marcher sur des raies, des marques, à travers des groupes d'objets sans les renverser); exercices d'adresse et d'équilibre (boules, passe-boules); postures; escalade de marches, de planches inclinées; concours de traction à la corde; courses de vitesse, etc...

Ces trois dernières séries d'exercices, en développant l'attention du déficient l'amènent à s'intéresser à ce qui est extérieur à lui-même mais il n'est pas encore capable de s'instruire car ses moyens d'acquisition intellectuelle, ses sens, sont défectueux. Il y a donc lieu de les affiner pédagogiquement en même temps que par des traitements médicaux les médecins psychiâtres ou neurologues améliorent le système nerveux. Il est clair que, par un entraînement systématique bien compris, les sens s'affinent considérablement, et c'est pourquoi la culture sensorielle doit tenir une très large place dans les classes de perfectionnement.

A cet égard, bien certainement, on connait les multiples exercices préconisés par les Frères de la Charité dans leur ouvrage "l'Education sensorielle chez les enfants anormaux", de même que ceux de M. et Mme Pernet de Paris, qui ont fait l'objet d'une thèse de M. le Dr HEUYER; donc, sans m'étendre sur ce sujet très vaste, je rappellerai seulement qu'ils fournissent des résultats merveilleux et qu'ils constituent des

occasions excellentes et concrètes d'enrichir le vocabulaire des enfants qui la pratiquent. Grâce à eux, l'arriéré s'habitue à percevoir intuitivement et à apprécier la valeur de ce qu'il ressent; il acquiert ainsi une expérience rudimentaire de la vie. Mais ce résultat serait insuffisant s'il n'extériorisait pas ses pensées. Il faut en outre que son maître vérifie la justesse de ses appréciations, et au besoin qu'il les rectifie. Un nouveau terrain de culture doit donc être défriché, et cela aussitôt que possible, celui de l'EXPRESSION.

Tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour l'améliorer : geste, dessin, écriture, parole. Bien que le langage verbal doive être l'objet de soins particuliers, il cédera souvent la place au dessin rapide et schématique et plus tard à l'écriture, puis d'autres fois, il s'associera en second à ces deux moyens graphiques d'expression. Il est incontestable que la manifestation graphique de la pensée, connue sous le nom de procédé de Lamartinière, constitue pour les classes spéciales un instrument de travail de la plus grande valeur, car bien employé il détermine au maximum une activité joyeuse collective et individuelle qui fait défaut quand les réponses verbales fournies par un élève enlèvent à ses compagnons l'occasion d'exprimer leur pensée.

Pour le Geste, son emploi par la Phonomimie aidera puissamment et plus que par tout autre moyen à soutenir la mémoire défaillante et à faire facilement l'apprentissage de la lecture, du chant et du calcul.

Relativement à la parole, un principe de la plus grande importance devrait toujours rester présent à la pensée de l'éducateur : c'est qu'au début de l'existence les mots (noms, verbes, etc...) n'ont de sens pour celui qui les articule que si leur signification réelle s'associe intimement au souvenir des choses ou des faits dont il sont les symboles. Il est donc désirable qu'au cours de tout exercice sensoriel la sensation précède l'acquisition des termes ignorés jusque là par les arriérés.

Tous les exercices auxquels j'ai fait allusion jusqu'ici sont, bien entendu, abordés et associés à mesure que les capacités physiques et mentales des élèves s'avèrent suffisants, et c'est pourquoi l'apprentissage de la lecture, du calcul, de l'écriture, doivent être entrepris au cours de la période d'initiation aussitôt que cela devient réellement possible.

Lorsque les difficultés sont un peu développées et qu'il possède quelques connaissances (déchiffrage, calcul, compréhension des termes les plus simples permettant l'emploi des nombres) il est temps de lui faire aborder la deuxième période de son instruction, celle qu'on peut appeler stade élémentaire ou d'instruction primaire. Elle a beaucoup d'analogies avec les classes des écoles nouvelles où les enfants sont instruits par la pratique des méthodes actives.

A cet égard, les règles que nous avons observées avec plein succès sont les suivantes :

1° - Défense à l'élève de s'ennuyer en classe, et pour cela :

2° - Maintenir en éveil son attention en suscitant sa curiosité et en le faisant agir et observer;

3° - Eviter une dispersion de son attention sur des sujets multipliés, et cela en basant l'enseignement journalier sur des centres d'intérêt s'enchaînant d'après les règles si judicieuses formulées par le docteur Decroly. Ils détermineront des exercices pratiques d'application à l'occasion des autres techniques scolaires, parmi lesquelles le travail manuel doit occuper une place prépondérante. En France, les arrêtés ministériels relatifs à l'enseignement spécial spécifient que la moitié de la journée doit être consacrée à cette sorte d'occupation.

Vers l'âge de 13 ans en moyenne, l'arriéré eduqué comme je l'ai dit possède généralement un bagage rudimentaire de connaissances indispensables. Le temps est venu de lui faire apprendre un métier à sa portée, qui lui permettra de gagner sa vie. Cet apprentissage se fera de préférence dans les écoles de perfectionnement pourvues d'atelier ou tout au moins chez des patrons surveillés par un comité de patronage - s'il en existe un dans la région.

L'apprenti arriéré entre donc dans une nouvelle période de scolarité, celle de l'enseignement professionnel. Il est désirable qu'il n'oublie pas ce qu'il a appris jusque là. Quelques heures consacrées chaque jour à son instruction permettront d'obtenir ce résultat et même de le rendre plus complet si l'on tient compte de la transformation intellectuelle que subit l'être humain arrivant à l'adolescence.

Le caractère à donner aux exercices doit se modifier, car bien que les capacités d'instruction de l'arriéré soient restées celles d'un bébé, ses appétits sont très souvent ceux de sujets normaux ayant le même âge biologique que lui. Dans ces conditions, les occupations enfantines, la pratique des jeux éducatifs susceptibles jusque-là de l'intéresser, lui semblent puérils et ennuyeux; il aspire donc à se livrer, comme les gens intelligents qui l'entourent, à des occupations dont il reconnait l'utilité, c'est-à-dire qui lui procurent satisfaction personnellement au point de vue profit et indépendance.

Au cours de cette période, le maître continuera à orienter son enseignement en pratiquant encore le système des centres d' intérêt, mais il le mettra en rapport direct avec le métier appris par l'élève et avec les connaissances usuelles pratiques indispensables qui n'ont pas encore pu être assimilées.

Voici donc quelques principes directeurs qu'une expérience prolongée a prouvé être particulièrement précieux pour ramener vers une existence normale les déficients mentaux perfectibles dont l'éducation n'a pas été entreprise tardivement. J'espère que leurs connaissances facilitera les efforts de quelques uns de ceux qui s'intéressent aux débiles de l'intelligence. Ils se résument en somme à bien peu de mots :

1° - Développer de bonne heure les facultés insuffisantes de l'arriéré, ses sens et son activité, par des travaux attrayants à sa portée;

2° - L'instruire par des procédés soutenant son intérêt et nécessitant une activité réelle et personnelle;

3° - Pendant longtemps ne pas compter sur le langage verbal pour lui fournir des connaissances.

Quant aux moyens de culture morale applicables aux déficients, ils sont aussi importants, sinon plus, que ceux de la culture intellectuelle. Ils doivent être utilisés de bonne heure et provoquer par des expériences personnelles l'épanouissement de la conscience et de la responsabilité. Mais ce sujet dépasse les bornes que je me suis imposées; je m'excuse de ne pas l'aborder et de m'en tenir à ces quelques précisions qui sont celles que je crois les plus utiles à rappeler.

NOTRE APPEL POUR NOEL 1942

Notre appel a été entendu cette année encore, puisque le résultat est en progression constante. Nous avons reçu de nos amis et lecteurs une somme de 4.475 francs qui ont permis d'envoyer de l'argent pour aider à organiser la fête de Noël à la Colonie de Chanteloup (Maine et Loire), à la Caserne des Tourelles à Paris, etc. le solde a été remis comme chaque année, à la

"Sauvegarde de l'Adolescence",(Service Social), 21, rue Jacob, Paris, pour ses jeunes protégés.

Merci à tous les généreux donateurs !

Et voici ci-dessous la lettre de remerciement que nous avons reçue :

INTERNAT APPROPRIÉ
DE CHANTELOUP
par
Fontevrault(Maine & Loire)

Le 13 Janvier 1943

Cher Monsieur,

Au nom de tous mes petits camarades, je viens vous remercier d'avoir aidé Monsieur le Directeur à nous acheter de beaux jouets pour Noël. Nous avons tous été très gâtés : autour du sapin il y avait des échasses,des brouettes, des camions, des jeux de dames, des plumiers, des acrobates. Nous avons fait aussi une belle fête.

Nous ne vous connaissons pas, mais nous vous envoyons tous nos meilleurs voeux de bonne année en vous disant encore une fois merci.

Bernard POLIN

QUELQUES REFLEXIONS PRATIQUES

Si l'on veut vraiment se placer sur le plan de l'Education, c'est :

Dès le premier délit qu'il faut déceler les causes qui ont amené le Mineur à la délinquance,

et prendre immédiatement la mesure appropriée à son relèvement;(il faut donc ne plus concevoir"une échelle des mesures éducatives" comme on conçoit "une échelle des peines").

D'où nécessité absolue d'établir un diagnostic précoce qui ne doit pas s'attacher au plus ou moins de gravité de la faute (ceci souvent chez les mineurs tient plus aux circonstances qu'à leur degré de perversion), mais à démêler si la faute est fonction :

- soit de la nature profonde du Mineur -
- soit de la mauvaise influence du milieu -
- soit d'un manque d'éducation ou de surveillance -
- soit d'une circonstance tout occasionnelle -

D'où l'enquête sociale approfondie et l'examen médico-psychologique s'imposant indiscutablement dès ce premier délit avec, si cela semble nécessaire, le séjour au Centre d'observation.

La mesure éducative sera donc choisie par le Magistrat uniquement en vue de donner au Mineur, dès ce premier délit, la solution la meilleure possible à son cas personnel. Ce qui peut amener à supposer que tel mineur, même pour un premier et petit délit pourra être confié tout de suite à un internat privé ou à l'Administration pénitentiaire - et que pour tel autre, on pourra prolonger une mesure de liberté surveillée même après une légère récidive.

Le diagnostic devra être précoce, non seulement quant à la faute, mais aussi quant à l'âge du mineur :

- entre 6 et 11 ans, on peut tout tenter et tout espérer -
- entre 12 et 15 ans, on peut encore essayer et espérer
- entre 16 et 18 ans, il est dans la majorité des cas, "trop tard".

En effet, la majorité des mineurs inculpés le sont entre 16 et 17 ans (avec le système actuel) : période critique de l'adolescence tant au point de vue moral que physique, amenant souvent une sorte de déséquilibre passager.

Faudrait-il alors qu'une bêtise faite pendant cette période, entraîne automatiquement une peine dont les effets se feront sentir ensuite pendant toute la vie, compromettant irrémédiablement l'avenir professionnel et social du délinquant juvénile ?

La France est-elle actuellement si riche en jeunesse qu'on puisse ainsi sacrifier socialement ce qui est, hélas, une trop grosse majorité de sa jeunesse actuelle ? Cette jeunesse pervertie par la mauvaise éducation reçue des adultes et par la société créée par eux.

Pour que l'enquête sociale apporte au Magistrat tous les éléments désirables, il faut qu'elle soit faite rapidement - que l'Assistante sociale puisse saisir le plus vite possible l'atmosphère, souvent fugitive, où s'est trouvé le mineur, les circonstances, souvent fortuites, qui l'ont amené au délit.

Il faut également que cette enquête, menée sur place, le soit par une Assistante sociale parfaitement au courant des moeurs, coutumes, mentalités, du milieu où vivait le Mineur.

On ne peut donc pas saisir toutes ces nuances fondamentales à 3 mois de distance, ni à 100 Kms de là.

Ceci est également une vérité première quant au Magistrat chargé de juger le Mineur.

Enfin, il nous parait absolument indispensable que les Mineurs soient obligatoirement assistés d'un Conseil et d'un Défenseur qui puissent, en toute liberté, n'envisager que le seul bien du Mineur. Pour cette raison, nous ne pouvons plus admettre l'Avocat payé par la famille : en trop de cas de Mineurs déférés devant le TEA les intérêts du Mineur et ceux de sa famille sont opposés.

Nous croyons aussi indispensable que le Mineur puisse faire Appel.

Supprimer l'Avocat et l'Appel, c'est aller vers des irrégularités de procédure et des risques de partialité graves.

Les droits des Mineurs doivent au contraire, être encore mieux protégés et mieux défendus que ceux des Majeurs.

Enfin, le CODE DE L'ENFANCE DELINQUANTE n'est qu'une partie de ce que nous désirons par-dessus tout, c'est-à-dire : le CODE DE L'ENFANCE.

Avant de punir, il faut en effet songer d'abord, à PREVENIR.

Service Social près le Tribunal
pour Enfants et Adolescents de Nantes.

A NOS LECTEURS

Le Bulletin intérieur du Comité pour la Diminution du Crime (Section de l'Enfance Coupable) étant le bulletin de tous, la rédaction rappelle que tous les communiqués que les Associations abonnées voudront bien envoyer seront insérés avec plaisir. Il est plus que jamais nécessaire de se tenir au courant de ce qui est fait ou de ce que l'on projette de faire ou d'organiser.

On lira, d'autre part, le Communiqué envoyé par la nouvelle "Association limousine de Sauvegarde de l'Enfance" à Limoges (Hte Vienne); nous voudrions pouvoir publier ainsi des nouvelles de l'activité des uns et des autres et

nous remercions l'Association limousine de son initiative. Compte-rendus succints d'Assemblées générales, statistiques, informations diverses, etc. seront reçus et insérés régulièrement pour le plus grand bien de notre tâche commune.

N.D.L.R.

==========

Aidez-nous en réglant votre cotisation-abonnement 1943 le plus tôt possible et sans attendre le recouvrement par la poste (frais supplémentaires: 5 Francs). Chèques Postaux : H. van Etten, Paris 866- 19.- 30 Francs par an.

==========

NOTES ET INFORMATIONS

F R A N C E

PARIS - Centre de formation de Moniteurs de loisirs éducatifs pour la jeunesse (31, rue Guyot, Paris 17e)

1) Section des colonies de vacances -(12 Cours) Cours théoriques à l'Ecole de Puériculture, 26, boulevard Brune, Paris, 14°, le mardi de 20 h à 21 h 30 à partir du 26 Janvier 1943. Cours pratiques en plein air, le Dimanche, de 9 h à 18 h chez Mr. Marchand, 65 av. de Joinville, Nogent-sur-Marne (Seine)
   a) Direction des Colonies (6 cours) - 26, Boul. Brune, le lundi de 20 h à 21 h 30.
   b) Perfectionnement des cadres (5 cours) - même adresse et mêmes jours et heures que ci-dessus.
2) Section des Bibliothèques (6 cours), le mercredi de 20 h à 21 h 30, Ecole d'Infirmières et d'Assistantes sociales, 250, Boul. Raspail (14°)
3) Section des Cercles d'Etudes,(7 cours), même adresse, mêmes jours et heures que ci-dessus.
4) Section des Jeux dramatiques - le mardi et le jeudi de chaque semaine à partir du 9 Février 1943, 34, rue Vaneau, Paris, 7° (se renseigner pour les heures des cours)

Ligue Nationale Française contre le péril vénérien - Cette ligue a organisé depuis le 7 Novembre 1942, une consultation gratuite pour les maladies nerveuses, faite par Mr. le Professeur LAIGNEL-LAVASTINE, tous les samedis, à 9 h 30, à l'Institut Alfred-Fournier, 25 Boul. St Jacques Paris (14°). Cette consultation est spécialement recommandée aux enfants et aux jeunes gens des écoles.

CENTRE DES TOURELLES : Les Autorités d'Occupation ayant eu besoin de la presque totalité des prisons de Fresnes, on sait que les mineurs délinquants ont été trnaférés à l'ancienne Caserne des Tourelles, Boul. Mortier. L'effectif moyen est d'environ 225 jeunes détenus au-dessus de 14 ans. Nullement préparée à recevoir des prisonniers, l'ex caserne présente des difficultés d'organisation presque insurmontables. Les jeunes mineurs vivent entassés dans 5 dortoirs de 50 lits où la surveillance ne peut être assurée la nuit. Aucune sélection n'y est possible et quoique l'état sanitaire ne soit pas aussi mauvais qu'on pourrait le croire, la gale et

les poux règnent en maître. La nourriture, plus qu'insuffisante, vient d'être améliorée récemment. Les promenades y sont malheureusement presque impossibles et le manque de gardiens rend la surveillance très difficile. L'Ad. pénitentiaire se trouve là en face de graves problèmes qu'elle devra résoudre rapidement. Une fête de Noël très réussie a été donnée aux jeunes détenus le samedi 26 Décembre 1942 après-midi. Un goûter organisé par quelques amis des Tourelles a suivi la réunion récréative.

LIMOGES : L'Association limousine de Sauvegarde de l'Enfance, 18 Boul. Victor Hugo, Limoges (Hte Vienne) vient de tenir une Assemblée générale extraordinaire pour permettre de mettre ses statuts en conformité avec les prescriptions de la Circulaire du Garde des Sceaux du 22 Septembre 1942. Au cours de cette Assemblée Générale présidée par M. le Procureur général près la Cour d'Appel de Limoges, il a été décidé notamment :

1° - D'étendre le rayon d'action de l'Association aux départements de la Creuse, de la Corrèze, de la Dordogne et de la Charente non occupée.
2° - La création et la prise en charge de Centres d'accueil pour recevoir les mineurs inculpés : à Limoges, pour la Hte Vienne, la Corrèze, la Charente non occupée; à Guéret pour la Creuse; et à Périgueux pour la Dordogne non occupée.
3° - L'extension éventuelle aux mineurs déficients au point de vue mental de l'action de l'Association.
4° - La modification du titre de celle-ci qui sera désormais : "Association limousine de Sauvegarde de l'Enfance" (au lieu de "Association limousine de protection de l'Enfance coupable").

En outre l'Association a obtenu de M. le Préfet de la Hte Vienne l'habilitation de recevoir les mineurs confiés par la Justice.

V I E N T D E P A R A I T R E :

Science et Technique de la Rééducation des Mineurs délinquants, par Madame Anne-Marie de la MORLAIS, Préface de M. le Gal, Conseiller à la Cour d'Appel de Caen.
1 Brochure, 10 Cours, Franco : 16f,20 -

En Vente aux Editions de " Pour l'Enfance Coupable " -
Chèques Postaux H. van Etten, 866-19.

Pour tous vos achats, adressez-vous à notre Librairie et pour votre Documentation, adressez-vous au Secrétariat (Bibliothèque de " Pour l'Enfance coupable ").

Tous nos membres doivent posséder :

1° - L'Enfance coupable
(Plan de Réforme de la législation et des institutions existantes)
Préface de Pierre BOURAT, Professeur à la Faculté de Droit de Rennes, par Fernand JOUBREL , Docteur en Droit, Lauréat de la Faculté de Droit de Rennes, etc.
1 volume, 214 pages et un appendice (texte de la loi du 27 Juillet 1942 sur les T. pour enfants)

Franco à notre Service de librairie : 31 Francs
(Chèques Postaux : H. van Etten, Paris 866- 19)

°
° °

II° Enquête sur la délinqance juvénile
Etude de 400 dossiers, par le Dr. G. Heuyer
1 Brochure, grand format, 24 pages, franco 12 frs.

BIBLIOGRAPHIE - L'EDUCATION DE LA SANTE

Préparer des hommes à la Vie.

A l'occasion de la campagne nationale d'Education antituberculeuse, il nous a été donné de lire ce très intéressant petit ouvrage. Il ne comporte que 140 pages mais elles sont toutes pleines d'enseignement et de préceptes de la plus vivante actualité.

Qu'on en juge par cet exemple typique : " Combien de jeunes gens, même instruits, même diplômés, entrent dans la vie n'ayant que des notions théoriques et livresques et n'étant nullment entraînés à leur métier d'homme ?

" Qu'est-ce donc que d'être bien préparé à la vie saine ? C'est l'aborder avec un corps vigoureux, un jugement solide et un noble idéal. C'est avoir des notions élémentaires, mais pratiques d'hygiène, savoir comment la santé se garde et comment la maladie se prend. C'est connaître les bienfaits de l'air, de la lumière, de l'eau, de l'exercice. C'est pouvoir dormir la fenêtre ouverte par toute saison, ne pas craindre l'eau froide et les courants d'air. C'est apprécier ce que c'est que la propreté et l'ordre. C'est être bien entraîné, pouvoir faire une marche de 25 kilomètres sac au dos ou une ascension à 3000 mètres ou le sauvetage d'une personne qui se noie.

" C'est savoir l'alimentation qui convient le mieux, c'est savoir ce que c'est qu'un taudis et ce que c'est qu'un logis sain. C'est pour la jeune fille, avoir un solide enseignement ménager et savoir ce qu'est la puériculture.

" C'est avoir une notion claire sur les grands fléaux sociaux : alcoolisme, tuberculose et maladies vénériennes.

" C'est choisir ses loisirs, ne pas confondre les plaisirs et la joie et se garder des plaisirs malsains.

" Etre bien préparé à la vie, c'est posséder l'art de se diriger, de prendre partie, agir, reconnaître le bien du mal et le vrai du faux. C'est se bien connaître soi-même avec ses penchants et ses points faibles. C'est ne pas se laisser démonter dans l'adversité; c'est pouvoir lutter et triompher de l'épreuve. C'est discerner la vertu du travail et la valeur de l'effort; c'est accepter le risque. C'est pratiquer tantôt la prudence et tantôt l'audace.

" C'est être bien orienté dans la voie qui convient le mieux à chacun et pouvoir y réaliser l'épanouissement de sa personnalité.

" Voilà ce qu'est la préparation à la vie.

" Les enfants de France étaient mal orientés. Trop de notions théoriques

---

(1) par le Dr F. DELORE, Préface du Dr Serge HUART, Flammarion Prix:12 frs.

abstraites, loin du réel, alors que devaient passer au premier plan pratiques, observations et réflexions exemples et démonstrations, expériences personnelles épreuves aussi.

" La révolution nationale s'attachera à bien préparer les jeunes à leur métier d'homme. Elle cherchera d'abord à faire des hommes avant de chercher à faire des diplômés; elle attachera plus de valeur à la façon dont les adolescents se comportent devant la vie, à la façon dont ils seront armés pour l'existence qu'à la quantité de leur bagage intellectuel.

" Que ceux qui élaborent les programmes et fixent les méthodes ouvrent leurs fenêtres toutes grandes sur la vie, qu'ils aient voyagé et beaucoup pensé. Que la méthode expérimentale et biologique l'emporte sur l'intellectualisme et sur le dogmatisme. Que l'on accorde plus de valeur encore à l'esprit et aux méthodes, qu'aux programmes."

En matière de délinquence juvénile, voilà de la vraie prophylaxie ! Car: "Mieux vaut prévenir que guérir ou ... sévir"

A. Guillemin.

ENFANCE ANORMALE ET SCOLARITE

Le terme "enfants anormaux" demande une interprétation très large. Il englobe : 1° - des enfants atteints de troubles intellectuels, soit que leur intelligence est inférieure à ce qu'elle est en moyenne chez les sujets du même âge (ce sont des retardés), soit du fait de troubles dans le mécanisme de la pensée, instabilité, agitation; bien qu'intelligents, ces enfants paraissent en retard, ce sont des perturbés; 2° - Des enfants atteints de troubles de caractère, du comportement : hyperémotifs, impulsifs, petits pervers, fugueurs, mythomanes, etc... et qu'on groupe sous le nom d'enfants difficiles.

Ceux-ci se recrutent surtout dans les foyers désorganisés, alcooliques, amoraux. Mais souvent aussi ce déséquilibre est l'oeuvre de parents incompréhensifs, incapables d'être des éducateurs. Ces enfants ont été inhibés par une ridicule et excessive sévérité, ou bien le manque de surveillance a permis de mauvaises fréquentations. L'imagination, l'affectivité ont pu être perturbées par des livres, par le cinéma ou simplement par des scènes familiales ou des scènes de la rue et cela souvent dès la plus tendre enfance.

Le choc initial, le mécanisme de cristallisation de ces troubles sont parfois d'autant plus mal identifiables qu'ils sont depuis longtemps refoulés dans le subconscient. Les appels à la discipline, à la morale, à la raison ne peuvent rien sur ces troubles. Par contre un procédé de cure qui s'est montré d'une réelle activité, chez l'adulte, dans le traitement de diverses nevroses, devrait donner, au point de vue rééducatif, de meilleurs résultats particulièrement chez l'enfant. Ce procédé, c'est la cure analytique, autrement dit la psychanalyse.

Par conséquent dans tout centre éducatif, la rééducation des anormaux doit se mouler sur ces deux disciplines bien différentes : aux uns, aux retardés et aux perturbés de l'intelligence, s'adresse la classe de perfectionnement; aux autres aux anormaux de l'affectivité, le redressement affectif par une cure psychologique de libre confiance, d'expansion, de "libération" obtenue par des propos spontanés ou dirigés, par un interrogatoire, par la réévocation des rêves, etc...

C'est ce qu'on très bien compris les organisateurs de l'Ecole de plein air de Suresnes.

Pierre MASQUIN
Médecin-chef du Centre départemental
de Neuro-Psychiatrie infantile

(La Provence Médico-Chirurgicale)